ENS PSL★

Arrêté n°2022-213 portant rectification de la liste des candidats admis sur la liste complémentaire au concours Sciences – Groupe Physique-Sciences de l'Ingénieur (PSI) 2022

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu L'article L. 716-1 du code de l'éducation ;

Vu Le code des relations entre le public et l'administration, livre II, Titre IV relatif à la sortie de vigueur des actes administratifs ;

Vu Le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;

Vu L'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures ;

Vu L'arrêté du Ministre chargé de l'enseignement supérieur en date du 25 septembre 2017, fixant les conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques des concours à l'École normale supérieure, modifié ;

Vu Le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Vu La liste des candidats admissibles au concours Sciences – Groupe Physique-Sciences de l'Ingénieur (PSI) 2022 établie par le jury le 2 juin 2022 ;

Vu La liste des candidats classés sur la liste du concours Sciences – Groupe Physique-Sciences de l'Ingénieur (PSI) 2022 établie par le jury le 11 juillet 2022 ;

Vu Le procès-verbal rectificatif établi le 13 juillet 2022 par le jury d'admissibilité du concours d'entrée à l'ENS section des sciences - groupe Physique-Sciences de l'Ingénieur (PSI) 2022 ;

Vu Le procès-verbal rectificatif établi le 15 juillet 2022 par le jury d'admission au concours d'entrée à l'ENS section des sciences – groupe Physique-Sciences de l'Ingénieur (PSI) 2022 ;

Considérant que le jury d'admissibilité a établi la liste des candidats admissibles au concours d'entrée à l'École normale supérieure, section des sciences - groupe Physique-Sciences de l'Ingénieur (PSI) 2022, le 2 juin 2022 ;

Considérant que le jury d'admission a établi la liste des candidats admis à ce concours le 11 juillet 2022 ;

Considérant que, réuni le 13 juillet 2022, le jury d'admissibilité a constaté une erreur portant sur le report de la note obtenue par Monsieur Nathan Mutin à l'épreuve écrite de physique ; que cette erreur fait progresser ce candidat du rang 195 au rang 16, le rendant admissible au concours d'entrée à l'École normale supérieure, section des sciences - groupe Physique-Sciences de l'Ingénieur (PSI) 2022 ;

ENS PSL★

Considérant que, réuni le 15 juillet 2022, le jury a classé Monsieur Nathan Mutin au rang 14, ce qui le place sur la liste complémentaire d'admission, et déclasse par là-même d'un rang chacun des dix-neuf candidats que leur mérite avait initialement classés aux rangs 14 à 32 ;

En conséquence :

ARRÊTE

Article 1 **Rectification de la délibération du jury d'admissibilité au concours ENS Paris – PSI 2022 réuni le 2 juin 2022**

Monsieur Nathan Mutin est déclaré admissible au rang 16 du concours ENS Paris – PSI 2022.

Article 2 **Retrait de la liste établie le 11 juillet 2022 par le jury d'admission au concours ENS Paris – PSI 2022**

La liste établie le 11 juillet 2022 au concours ENS Paris – PSI 2022 est retirée.

Article 3 **Liste des candidats admis au concours ENS Paris – PSI 2022**

La liste définitive des candidats admis au concours ENS Paris – PSI 2022 est annexée à la présente décision. Elle annule et remplace celle datée du 11 juillet 2022, publiée le 12 juillet 2022.

Article 4 **Portée de la présente décision**

La présente décision n'affecte pas les notes obtenues par les candidats à chacune des épreuves du concours ENS Paris – PSI 2022.

Article 5 **Exécution de l'arrêté**

La directrice générale des services de l'ENS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 juillet 2022

Frédéric Worms

Directeur de l'École normale supérieure

Annexe : liste définitive des candidats admis au concours ENS Paris – PSI 2022.

Liste des classés sur liste complémentaire du ENS Ulm - PSI

Session 2022
Édité le : 15/07/2022 16:28

31837	LAMRANI AUFFRAY	Ilian	7
22290	COURMONT	Olivier Henri	8
14420	ROGIER	Marco	9
28129	CERVEAU	Barnabé Pierre, Nicolas	10
14080	CHEFTEL	Nicolas	11
38589	HEBRARD	Florentin Pierre, Géraud	12
41069	PAGÈS	Pierre-Efflam Hugues, Jean, Jacquelin	13
23100	MUTIN	Nathan Nicolas	14
38469	DEFLINE	Eloi Marie, Louis, Aymeric	15
23189	HOLOCHER	Cédric	16
44449	QUELIN	Mathias Lucien, Claude	17
10208	BOURDON	Tristan Philippe, Joseph	18
13192	AHMED	Ilian	19
10349	GOUDOT	Jean Guillaume, Marie	20
14531	RASTOIN	Théophile Edouard, Luigi	21
15550	BÉNARD	Maxime Antoine	22
10060	GUILLEY	Jolan Thomas	23
15199	DANIEL-LACOMBE	Margaux Saskia, Christine	24
38357	DARGENT	Camille Jeanne, Marie	25
15758	MOREL	Nathan Philippe, Robert	26
31562	EXBRAYAT	Valentin Louis, Mathis	27
32405	DOGLIOLI	Antoine Pierre, Gilbert, Christophe	28
44552	UZAN	Ethan Alexandre, Haï	29
12602	FRANTZ	Elouann Maël	30
15942	WEILL	Paul Maxime,Olivier	31
36156	CHABNI	Sammy	32
49812	MARMIER	Carl Nicolas Guilhem	33

Liste arrêtée à 27 noms.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★ ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE ★ ENS